



Commune de
METZERESCHE

Département
De la Moselle

Arrondissement
Thionville

Nombre des Membres
du conseil municipal
Élus : 15

Nombre des Membres
En fonction : 12

Membres présents : 10

Nombre de pouvoirs : 1

Quorum : 7

Convoqués le : 02/06/2023

**SEANCE DU NEUF JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS
A 20 H 00**

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle communale de Metzeresche en séance publique sous la Présidence du Maire Monsieur Hervé WAX.

Étaient présents :

Mesdames Myriam REDLINGER, Marie-Claude GUASTALLI, Séverine PRACHE, Céline GREFF.
Messieurs Jean-François VOZZOLA, Stéphane VAN LANDSCHOOT, Jean LARCHE, Christophe MARQUIS, Jérôme MUNOZ.

Étaient absents et excusés :

Messieurs Pierre SZCZEPANSKI, Stéphane LANGE.

Absents ayant donné pouvoir :

Pierre SZCZEPANSKI a donné procuration à Hervé WAX pour délibérer et voter en ses lieux et place les différents points de l'ordre du jour du 09 juin 2023.

Ordre du jour :

- POINT 1 :** Désignation du secrétaire de séance et arrêt du précédent procès-verbal ;
- POINT 2 :** Attribution à la commune de biens vacants et sans maître et portant incorporation dans le domaine communal de la commune d'une parcelle de terrain : **APPROUVE ;**
- POINT 3 :** Verger communal – Demande de riverains de la rue des Chênes et chemin des Jardins : **APPROUVE ;**
- POINT 4 :** Francelot – Commune de Metzeresche : Acte complémentaire à l'acte de vente du 03.07.2020 – cœur du Village : **APPROUVE ;**
- POINT 5 :** Elections sénatoriales – désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux : **APPROUVE ;**
- POINT 6 :** Délibération autorisant le recrutement d'agents saisonniers : **APPROUVE ;**
- POINT 7 :** Baux de chasse 2024-2033 – Mode de consultations des propriétaires fonciers : **APPROUVE ;**
- POINT 8 :** Adressage de la parcelle 61 section 46 (1000, Voie Romaine – Terlange à METZERESCHE) – Mme GESCHIER : **APPROUVE ;**
- POINT 9 :** Choix d'un prestataire pour l'entretien des espaces verts de la commune : **APPROUVE**
- POINT 10 :** Transfert Etat de l'actif de la Communauté de Communes de l'Arc Mosellan : **APPROUVE ;**

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Le Maire,

Hervé WAX



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.

PUBLIÉ LE : 13 JUIN 2023